

Workshop

Région wallonne/Région Bruxelles-Capitale

Brussels Hoofdstedelijk Gewest:

La mise en place du Service Commun d'Audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie et le suivi des audits internes et externes au sein du Service public de Wallonie et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Suivi des recommandations des audits internes du SPRB

Opvolging van de aanbevelingen van de interne audits van de GOB

Deelnemers – *participants:*

Pascale Robin, auditrice à la direction de l'Audit interne de fonctionnement SPW

Jean-Michel Cassiers, fonctionnaire dirigeant du Service Commun d'Audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie

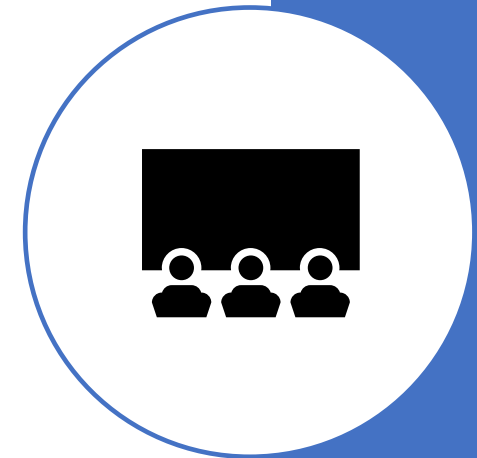
Philip Mariscal, premier-auditeur-réviseur à la Cour des comptes

Bart De Bondt, directeur interne audit bij de GOB

Louis Maréchal, conseiller expert à la direction de l'audit interne du SPRB

Moderatoren - *modérateurs :*

Fernand Maillard et/en **Céline Arnaud**



Rôle du réviseur d'entreprises - Rol van de bedrijfsrevisor

Contenu - Inhoud

1. Mission du réviseur d'entreprises – Opdracht van de bedrijfsrevisor
2. Contrôle des comptes annuels – Controle van de jaarrekening
 - Général – Algemeen
 - Secteur public – autorité fédérale - Publieke sector – federale overheid

Mission du réviseur d'entreprises - général

- Contrôle des états financiers
 - sur base volontaire
 - mission légale
- La mission du réviseur d'entreprises conduit à une opinion sur les comptes annuels, cette mission est aussi appelée attestation
- Image fidèle
- Missions légales (fusions, scissions, liquidations, ...)
- Conseils dans divers domaines tels que:
 - Fiscalité
 - Droit
 - Comptabilité (incluant les spécificités relatives au secteur public et non-marchand)
 - Gouvernance d'entreprises
 - Technologie et digitalisation
 - Environnemental
 - ...

Opdracht van de bedrijfsrevisor - algemeen

- Controle van de jaarrekening
 - vrijwillig
 - wettelijke opdracht
- De opdracht van de bedrijfsrevisor resulteert in het tot uitdrukking brengen van een oordeel over de jaarrekening, ook attesteringsopdracht genoemd
- Getrouw beeld
- Wettelijke éénmalige controleopdrachten (fusie, splitsing, ontbinding, ...)
- Adviesopdrachten in diverse domeinen:
 - Fiscaliteit
 - Recht
 - Boekhouding (bijzonderheden inzake de publieke en de non-profit sector inbegrepen)
 - Bestuur van ondernemingen
 - Technologie en digitalisering
 - Milieu
 - ...

Général

- Normes internationales d'audit
(ISA – *International standard of auditing*)
- Déontologie
- Indépendance

Algemeen

- Internationale controlenormen
(ISA – *International standard of auditing*)
- Deontologie
- Onafhankelijkheid

Secteur public

Autorité fédérale

- Tous les organismes entrant dans le champ d'application de la loi de 2003 sont tenus d'établir des comptes annuels en application de la loi de 2003.
- Certains organismes sont en outre tenus d'établir des comptes annuels en application du Code des sociétés et des associations (CSA) et de l'arrêté royal d'exécution du 29 avril 2019.

Publieke sector

Federale overheid

- Alle instellingen die onder de toepassing van de Wet 2003 vallen zijn verplicht een jaarrekening in toepassing van de Wet 2003 op te stellen.
- Sommige instellingen zijn bijkomend verplicht een jaarrekening in toepassing van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen (WVV) en het uitvoeringsbesluit van 29 april 2019 op te stellen.

Contrôle révisorale des comptes annuels

Loi de 2003

En ce qui concerne le contrôle révisoral, on peut distinguer les possibilités suivantes :

- l'organisme n'est pas obligé de désigner un commissaire aux comptes. Le contrôle est confié à un commissaire.
- l'organisme est obligé de désigner un commissaire. Il est également chargé du contrôle des comptes annuels établis conformément à la Loi de 2003.
- l'organisme est obligé de désigner un commissaire. Un autre réviseur d'entreprises est chargé du contrôle des comptes annuels établis en application de la Loi de 2003.

La mission confiée au réviseur d'entreprises conformément à l'article 93/1 de la Loi de 2003 est une **mission légale** distincte de la mission du commissaire, mais qui peut être considérée comme la plus souhaitable parce qu'elle est également confiée au commissaire.

Revisorale controle op de jaarrekening

Wet 2003

Inzake revisorale controle kunnen volgende mogelijkheden worden onderscheiden:

- de instelling is niet verplicht een commissaris te benoemen. De controle wordt toevertrouwd aan een bedrijfsrevisor.
- de instelling is verplicht een commissaris te benoemen. Deze wordt tevens belast met de controle van de jaarrekening opgesteld in toepassing van de Wet 2003.
- de instelling is verplicht een commissaris te benoemen. Een andere bedrijfsrevisor wordt belast met de controle van de jaarrekening opgesteld in toepassing van de Wet 2003.

De opdracht toegekend aan de bedrijfsrevisor conform artikel 93/1 van de Wet 2003 is een **wettelijke opdracht** die te onderscheiden is van de commissarisopdracht, doch kan het als meest wenselijk worden aanzien om dat deze eveneens aan de commissaris wordt toegewezen.

Secteur public **Autorité fédérale**

Cadre de référence applicable au contrôle du *reporting* financier de la Loi de 2003

Le réviseur d'entreprises qui contrôle les comptes annuels conformément à la Loi de 2003 a une double tâche :

- « **certifier l'exactitude et la sincérité** » des comptes annuels

Le Conseil de l'IRE estime que cela implique que les comptes annuels doivent présenter une image fidèle et que les réviseurs doivent fournir une assurance raisonnable à cet égard.

→ Contrôle selon les normes ISA

- signaler au ministre du Budget et aux organes de gestion de l'organisme toute négligence, toute irrégularité et toute situation susceptible de compromettre la **solvabilité et la liquidité de l'organisme**

Ce rapport est un rapport *sui generis*.

Toepasselijk referentiekader voor de controle van de financiële rapportering Wet 2003

De bedrijfsrevisor die een jaarrekening conform Wet 2003 controleert, heeft een dubbele opdracht:

- **“juist en echt”** verklaren van de jaarrekening

De Raad van het IBR is van oordeel dat dit inhoudt dat de jaarrekening een getrouw beeld moet geven en dat de revisoren een redelijke zekerheid desbetreffend moeten geven.

→ Controle overeenkomstig de ISA standaarden

- de minister van Begroting en de beheersorganen van de instelling wijzen op elk verzuim, op elke onregelmatigheid en, op elke toestand die de **solvabiliteit en de liquiditeit van het organisme** in het gedrang kan brengen.

Deze rapportering is een *sui generis* rapportering.

Secteur public - Région wallonne – Décret WBfin

- Le décret du 15 décembre 2011 (Wbfin) porte sur l'organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes (modifié par le décret du 17 décembre 2015) + AGW du 8 juin 2017 (contrôle interne)
- Sont concernées les UAP de type 1, 2 et 3 ainsi que l'AVIQ – la liste de ces organismes est reprise en annexe du décret
- Tous les organismes entrant dans le champ d'application du décret Wbfin sont tenus d'établir un compte général arrêté au 31 décembre qui comprend
 - Le bilan
 - Le compte de résultats établi sur la base des charges et produits
 - Le compte d'exécution du budget
 - Une annexe
- Certains organismes (de types 2 et 3) sont en outre tenus d'établir des comptes annuels en application du Code des sociétés et des associations (CSA) et de l'arrêté royal d'exécution du 29 avril 2019.

Contrôle révisorale du compte général - Décret du 15 décembre 2011

En ce qui concerne le contrôle révisoral, on peut distinguer les possibilités suivantes :

- L'UAP de type 1 n'est pas obligé de désigner un réviseur. Le contrôle est confié à la Cour des Comptes (article 103 §1^{er})
- En fonction des dispositions décrétales, statutaires ou application du CSA, les organismes de type 2 (et l'AVIQ) doivent nommer un réviseur ou un commissaire, ou un collège de commissaires ou un collège avec la Cour des Comptes -> grande disparité des modalités de contrôle entre UAP de même type -> certification du compte général (art.103 §2) et si soumis au CSA alors établissement de comptes annuels (schéma BNB)
- La certification des comptes annuels des UAP de type 3 est prévue à l'article 102§2 (schéma BNB)

La mission confiée au réviseur d'entreprises conformément aux articles 102 et 103 du décret du 15 décembre 2011 est dès lors une **mission légale** de commissaire.

Cadre de référence applicable au contrôle du *reporting* financier du décret du 15 décembre 2011

Le réviseur d'entreprises qui contrôle le compte général conformément au décret du 15 décembre 2011 doit:

- « **certifier** » le compte général (article 103)
- « certifier » les comptes annuels (article 102)

Le Conseil de l'IRE estime que cela implique que ces états financiers doivent présenter une image fidèle et que les réviseurs doivent fournir une assurance raisonnable à cet égard.

→ Contrôle selon les normes ISA

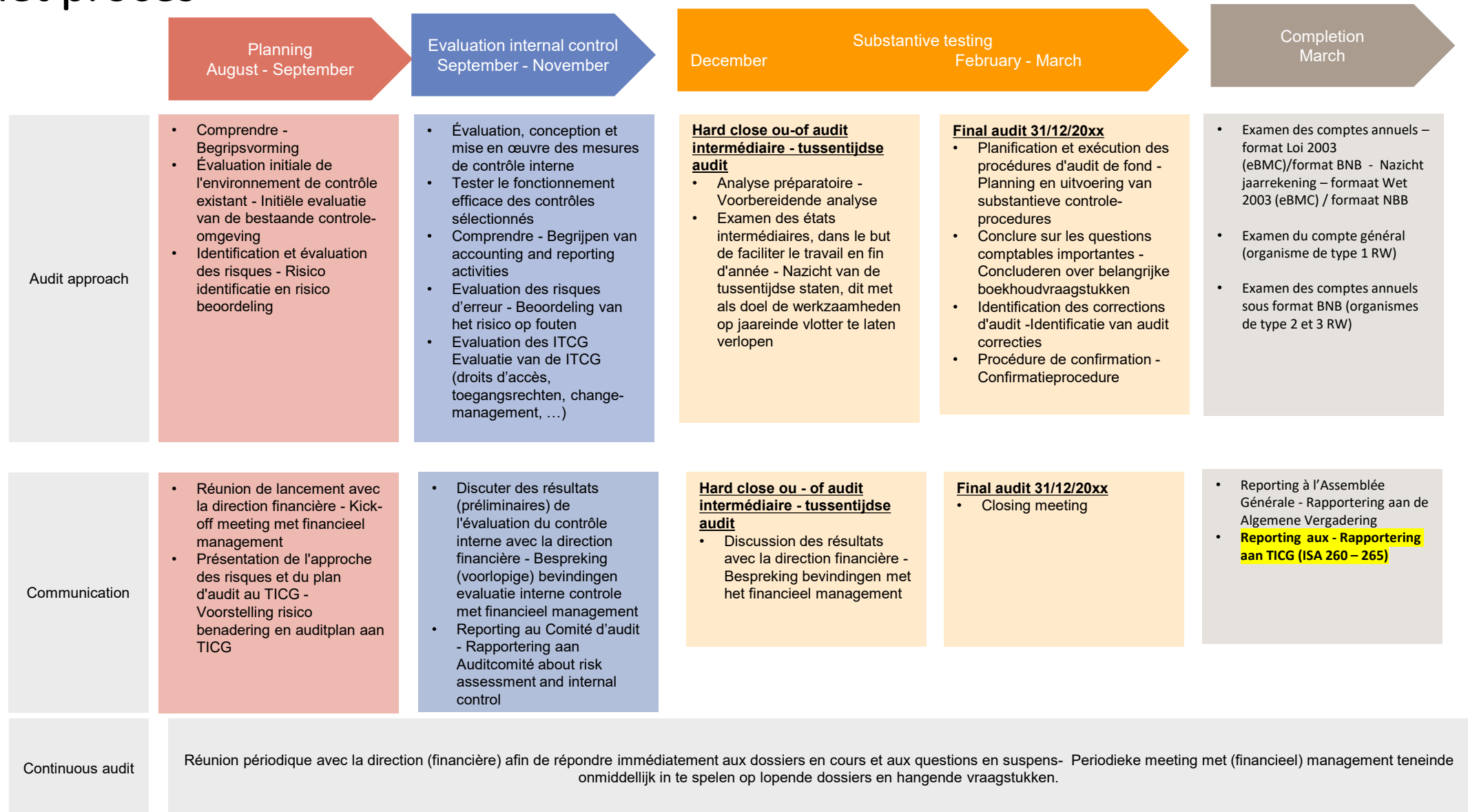
- Transmission au Gouvernement et à la Cour des Comptes du rapport relatif au compte général au plus tard pour le 31 mai

Ce rapport est un rapport *sui generis*.

- Transmission à la Cour des Comptes du rapport relatif aux comptes annuels dans les 30 jours après l'approbation par l'assemblée générale

Ce rapport est standard

Approche d'audit – auditbenadering – étapes dans le processus – fases in het proces



Single audit

Le concept de Single audit (contrôle unique) suppose **une coopération poussée dans le domaine de l'audit financier entre les différents acteurs.**

- En pratique, cela signifie que les différents acteurs s'appuient autant que possible sur les résultats des autres.
- Les parties s'engagent à coordonner leurs activités autant que possible afin d'éviter la duplication des travaux, de réduire la charge de contrôle et d'augmenter le rapport coût-efficacité des audits.
- Concrètement, cela se fait par l'échange d'informations sur la stratégie et la planification, le suivi et l'analyse des risques, l'établissement de rapports, les méthodologies et manuels de contrôle et les bonnes pratiques.

Single audit

- Het Single audit concept gaat uit van **verregaande samenwerking op het vlak van financiële audit tussen de verschillende actoren.**
- In de praktijk betekent dit dat de verschillende actoren zoveel mogelijk op elkaars resultaten verder bouwen.
- De partijen engageren zich om hun werkzaamheden maximaal op elkaar af te stemmen om dubbel werk te vermijden, de controlelast te verminderen en de kostenefficiëntie van audits te verhogen.
- Concreet gebeurt dit via informatie-uitwisseling inzake strategie en planning, monitoring en risicoanalyse, rapportering, controlemethodieken en handleidingen en goede praktijken.

Single audit

En Flandre, cette question est réglementée par des dispositions légales - le VCO et le BVCO.

La levée du **secret professionnel** du réviseur d'entreprises à l'égard de la Cour des comptes et du département des finances et du budget en Flandre garantit le bon déroulement de l'échange d'informations.

Quid - autorité fédérale ? Région bruxelloise ? Région wallonne ? Communauté française ? Communauté germanophone ?

Single audit

- In Vlaanderen werd dit geregeld in de wettelijke bepalingen – de VCO en het BVCO
- De opheffing van het **beroepsgeheim** van de bedrijfsrevisor t.o.v het Rekenhof en het departement Financiën en Begroting in Vlaanderen zorgt ervoor dat de informatie uitwisseling probleemloos verloopt.
- Quid – federale overheid? Brussels gewest ? Waalse gewest ? Franse Gemeenschap ? Duitse gemeenschap ?



Cour des comptes



*« Celui qui tient pour réel ce qu'il croit
être et qui ne l'est pas, court à une
ruine inévitable »
(Maxime de Machiavel)*

« Cour des comptes: un contrôleur ou un partenaire »

Philip Mariscal



Plan de l'exposé



La Cour: missions et évolutions



La Cour et ses partenaires



La Cour et ses challenges

Plan de l'exposé



La Cour: missions et évolutions



La Cour et ses partenaires



La Cour et ses challenges



Rappel d'une chronologie

- En bref,
 - La mission historique
 - Le contrôle des recettes: première avancée
 - Le contrôle de gestion: les 3^E
- Le présent



La mission historique

- Les articles 3 et 5 du décret du 30 décembre 1830 contenant établissement de la Cour des comptes voté par le Congrès national attribuaient une compétence de contrôle général externe à la nouvelle institution
- La mission juridictionnelle de la Cour des comptes était réglée, quant à elle, par les articles 10 à 12 du décret du 30 décembre 1830.



La mission historique (suite)

La loi de 1846

« § 1er. La Cour des comptes est chargée du contrôle de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire des différents services de l'Etat.

Elle arrête les comptes généraux des différents services de l'Etat et est chargée de l'examen et de la liquidation des comptes de tous les comptables de l'Etat.

Elle examine la légalité et la régularité des dépenses et des recettes de l'Etat. »



La mission historique (suite)

La loi de 1846

« § 1er. La Cour des comptes est chargée du **contrôle de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire** des différents services de l'Etat.

Elle **arrête les comptes généraux** des différents services de l'Etat et est chargée de **l'examen et de la liquidation des comptes de tous les comptables de l'Etat.**

Elle examine la **légalité et la régularité des dépenses et des recettes** de l'Etat. »



Evoluant encore: organismes et contrôle sur place

La loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, complétée ultérieurement par une série d'arrêtés royaux, a étendu les compétences de la Cour des comptes au contrôle de ces organismes, avec la faculté d'organiser un contrôle sur place.



Le contrôle des recettes: première avancée

Le **contrôle général** que la Cour exerce sur les opérations relatives à l'établissement et au recouvrement des droits acquis par l'État, en ce compris les recettes fiscales, relève expressément, depuis le 5 mai 1993, de l'article 180 de la Constitution coordonnée.

La loi du 4 avril 1995 a prévu que les modalités d'exécution de ce contrôle seraient fixées dans un protocole.

Il s'agit pour la Cour des comptes de **contrôler l'administration dans ses tâches de mise en œuvre de la législation fiscale**, sans viser la détection ou la correction d'erreurs individuelles à l'endroit des contribuables.



Le contrôle de gestion: les 3^E

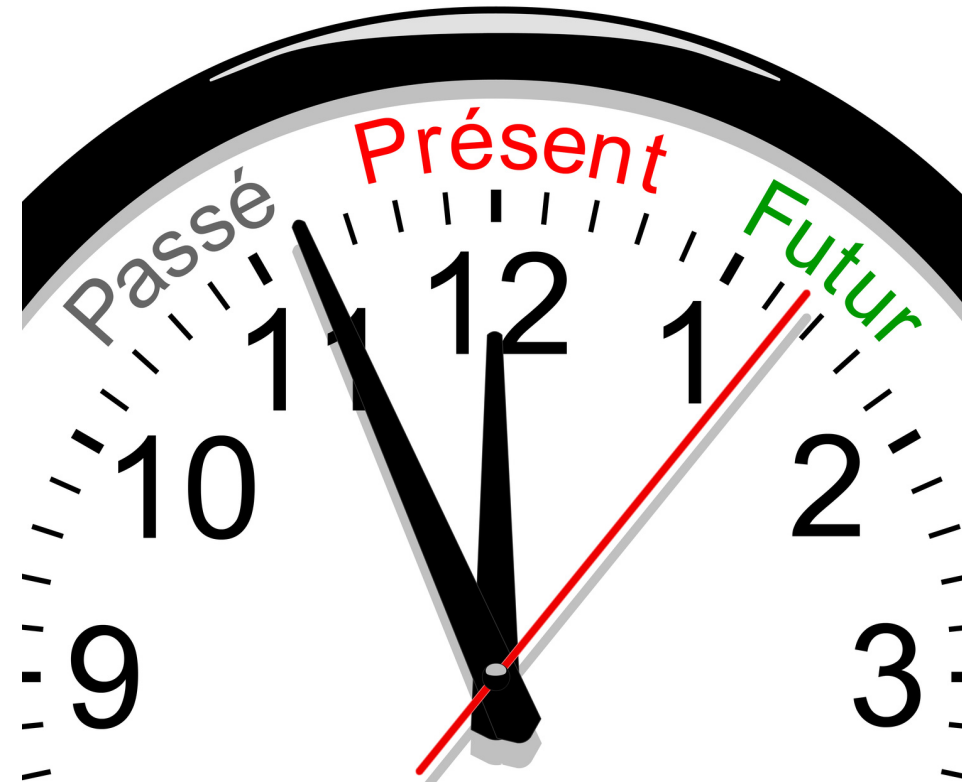
La loi du 10 mars 1998 a confié à la Cour des comptes une compétence lui permettant de procéder a posteriori au contrôle du bon emploi des deniers publics et d'examiner la gestion des autorités soumises à son contrôle au regard des critères d'économie, d'efficacité et d'efficacités. Cette extension des compétences de la Cour des comptes vise à ce que la Cour puisse éclairer le Parlement quant à la manière dont sont gérés les services publics et aux mesures susceptibles d'être prises par le pouvoir exécutif afin d'améliorer cette gestion.



Le contrôle de gestion: les 3^E

La loi du 10 mars 1998 a confié à la Cour des comptes une compétence lui permettant de procéder a posteriori au **contrôle du bon emploi des deniers publics** et d'examiner la gestion des autorités soumises à son contrôle au regard des **critères d'économie, d'efficience et d'efficacité**. Cette extension des compétences de la Cour des comptes vise à ce que la Cour puisse éclairer le Parlement quant à la manière dont sont gérés les services publics et aux mesures susceptibles d'être prises par le pouvoir exécutif afin d'améliorer cette gestion.

Le présent

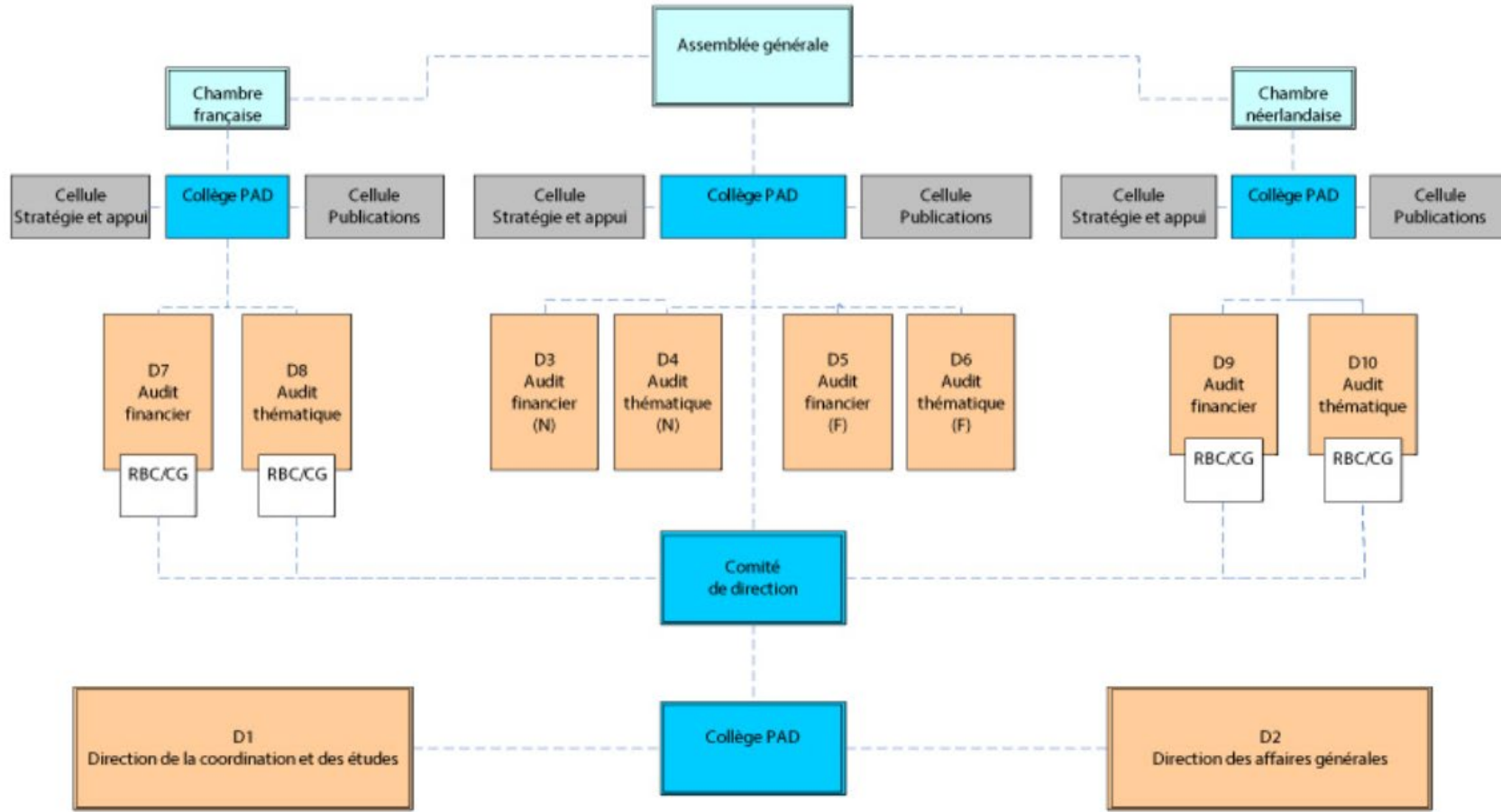


Des missions inchangées

- La Cour des comptes est chargée du contrôle de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire des différents services de l'Etat.
- Elle arrête les comptes généraux des différents services de l'Etat et est chargée de l'examen et de la liquidation des comptes de tous les comptables de l'Etat.
- Elle examine la légalité et la régularité des dépenses et des recettes de l'Etat.
- La Chambre des représentants peut charger la Cour des comptes de procéder, au sein des services et organismes soumis au contrôle de la Cour, à un contrôle de légalité et de régularité de certains programmes de dépenses ainsi qu'à des audits financiers.
- La Cour des comptes exerce une mission d'information en matière budgétaire et comptable en faveur de la Chambre des représentants.
- La mission juridictionnelle
- La vérification des résultats

Des missions inchangées

- La Cour des comptes est chargée du **contrôle de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire** des différents services de l'Etat.
- Elle **arrête les comptes** généraux des différents services de l'Etat et est chargée de l'examen et de la liquidation des comptes de tous les comptables de l'Etat.
- Elle examine la **légalité et la régularité des dépenses et des recettes** de l'Etat.
- **La Chambre des représentants peut charger la Cour des comptes de procéder, au sein des services et organismes soumis au contrôle de la Cour, à un contrôle de légalité et de régularité de certains programmes de dépenses ainsi qu'à des audits financiers.**
- La Cour des comptes exerce une **mission d'information en matière budgétaire** et comptable en faveur de la Chambre des représentants.
- **La mission juridictionnelle**
- **La vérification des résultats**



D1 et D2: secteur des directions d'appui
 D3 à D6: secteur fédéral
 D7 à D10: secteur des communautés et des régions

CG: Communauté germanophone
 RBC: Région de Bruxelles-Capitale
 PAD: Premier auditeur-directeur

Plan de l'exposé



La Cour: missions et évolutions



La Cour et ses partenaires



La Cour et ses challenges



Un environnement nouveau

Art. 31. Un audit interne est organisé auprès des services soumis à la présente loi. (loi du 22 mai 2003)

...

Les plans de travail de l'exécution de l'audit interne, ses constatations et ses recommandations, ainsi que les méthodologies utilisées sont communiqués sans délai au Ministre du Budget et à la Cour des comptes.



Single audit

Qu'est-ce?

« Pour concilier ces divers impératifs et objectifs, le Ministre du Budget a proposé au Conseil des Ministres de s'inscrire dans une perspective dite de chaîne de contrôle (« single audit »). Cette idée, développée par la Cour des comptes européenne, vise à développer des synergies entre contrôle interne et contrôles externes, en se fondant sur des normes et des principes communs permettant à chaque niveau de contrôle de s'appuyer sur le précédent de telle sorte que la charge imposée à l'entité « contrôlée » soit réduite tout en ayant la garantie que tous les risques identifiés seront traités. »



« Sa conception (L'audit interne NDR) a donc été guidée par les principes suivants:

...

mettre en oeuvre l'optique de « single audit » adoptée par le Gouvernement au-travers de la Note « pour une maîtrise globale des risques dans les SPF et SPP » qui a été présentée par la Ministre du Budget et approuvée le 30 juin 2006,

... »

(Rapport au Roi 17 AOÛT 2007. — Arrêté royal relatif aux activités d'audit interne dans certains services du pouvoir exécutif fédéral)

« **Art. 8. § 1er.** Quels que soient le statut ou les modalités d'intervention des auditeurs internes, les activités d'audit interne doivent au moins :

...

6° s'inscrire dans la perspective de la chaîne de contrôle, ce qui signifie qu'elles tiennent compte des vérifications déjà effectuées par d'autres intervenants et qu'elles sont elles-mêmes traçables et vérifiables. » (même arrêté)

Plan de l'exposé



La Cour: missions et évolutions



La Cour et ses partenaires



La Cour et ses challenges



Notre mission et son reporting

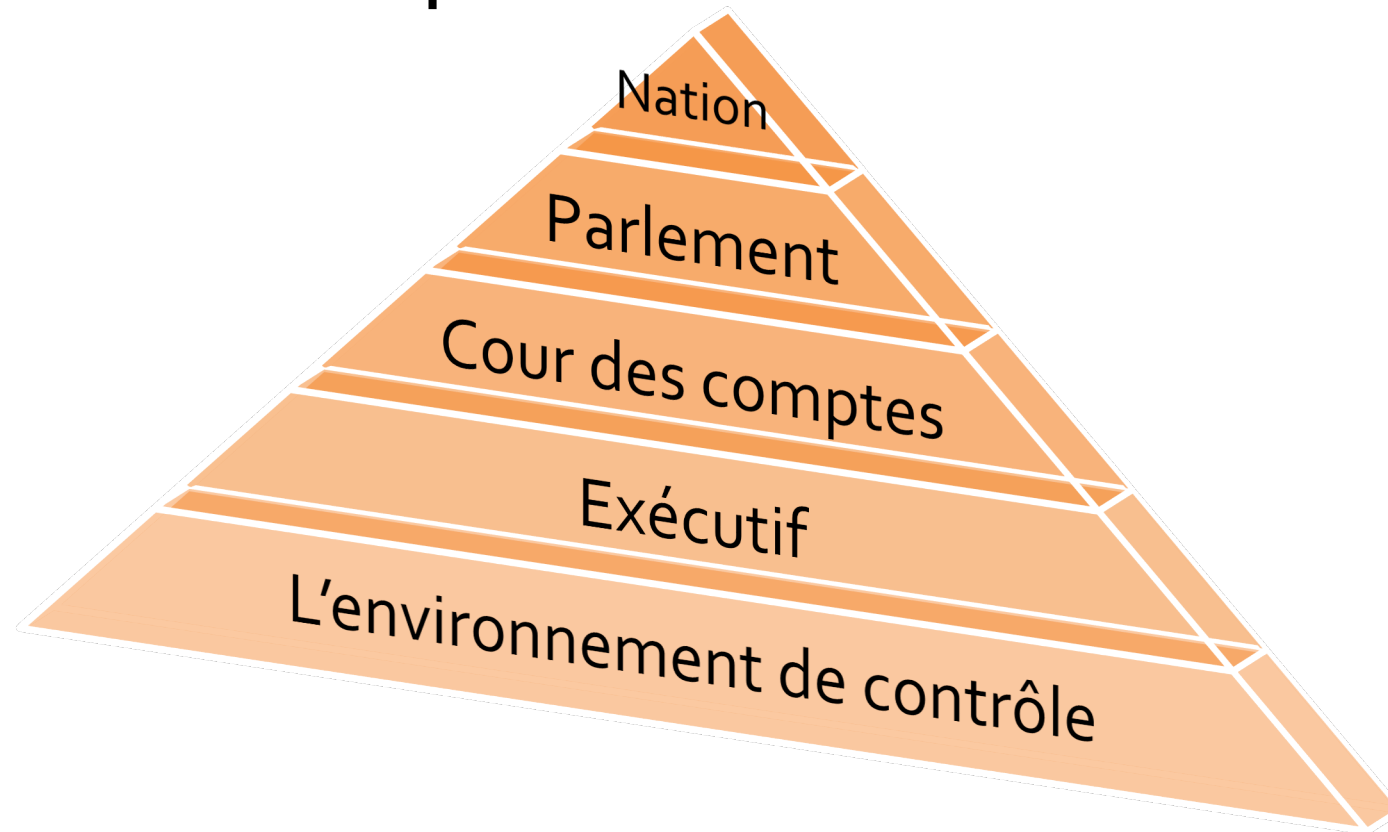
Déclaration de mission

La Cour des comptes contribue à l'amélioration de la gestion publique.

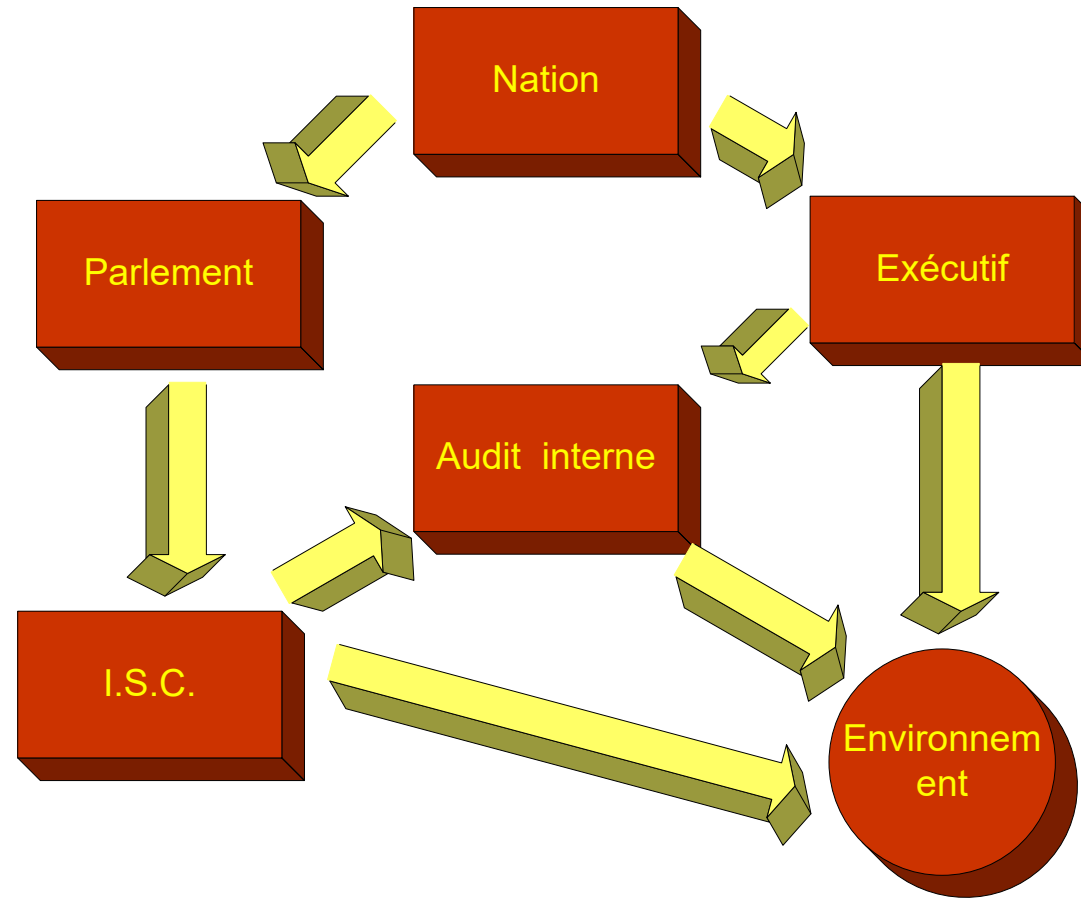
La Cour des comptes travaille de façon indépendante et prend en considération les normes d'audit internationales.

La Cour des comptes entend, par ses contrôles, inciter les administrations publiques à améliorer la qualité de leur gestion.

D'une structure de contrôle hiérarchique



Vers le schéma relationnel





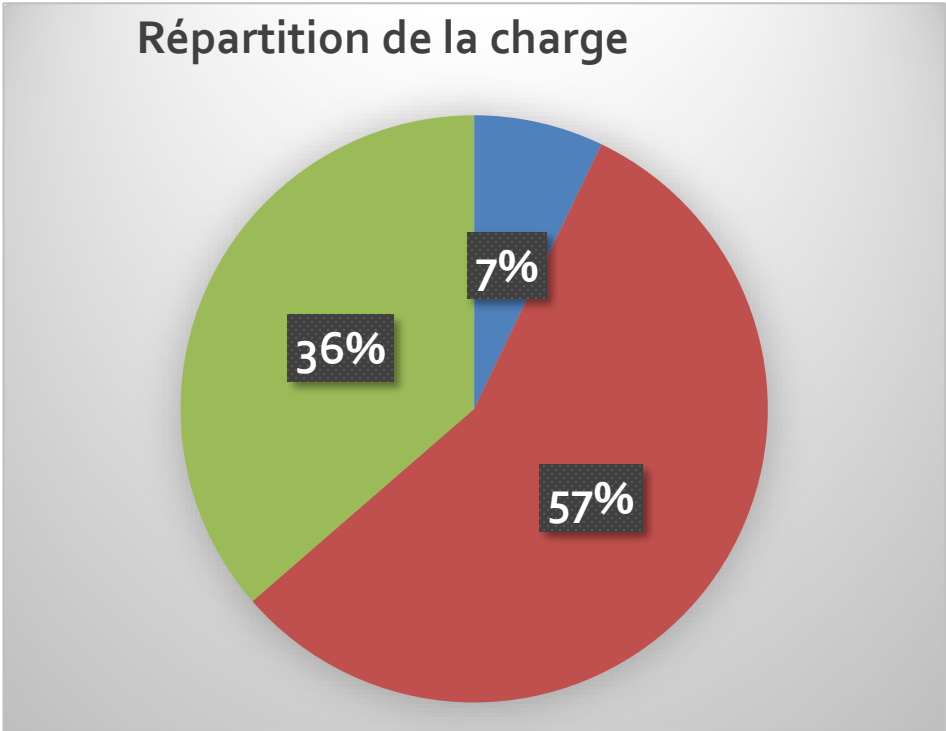
Une (R) évolution?

*« **Art. 60.** Le compte général de l'entité régionale est établi par le Gouvernement et envoyé pour certification à la Cour des comptes avant le 31 août de l'année qui suit celle à laquelle il se rapporte.*

Par « certification », on entend l'opinion motivée et étayée sur la régularité, la sincérité et la fidélité du compte général de l'entité régionale.

La Cour des comptes transmet cette certification au Parlement en annexe du compte général et y joint ses observations. »

23 FEVRIER 2006. — Ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle,




En bleu les missions spéciales:
mandats et patrimoines, maisons
de justice, mission juridictionnelle,

...


En vert, l'audit thématique
En rouge, l'audit financier

...



Évolutions : défis que nous avons relevés avec succès

- Plus d'attention aux résultats des politiques dans les audits de performance : notre expertise s'est considérablement élargie grâce au recrutement de spécialistes, à la formation interne, etc.
- Qualité : c'est un point d'attention fort dans toutes les stratégies depuis 2004, nous franchirons bientôt le pas vers un système de management de la qualité certifié (ISO 9001)
- Audits transversaux (à travers différents niveaux de gouvernement)
- Élargissement de la coopération avec d'autres acteurs (audit interne, ...)



Les défis sur lesquels nous devons nous concentrer encore plus :

- Lisibilité des rapports
- Utilisation des rapports d'audit par les parlements
- Choix de sujet socialement pertinents



Quels défis seront à l'ordre du jour politique et social des prochaines décennies ?

- Réchauffement climatique et adaptation climatique
- Pandémies
- Risques technologiques (cybersécurité !)
- Flux migratoires
- Inégalité sociale
- dette publique



Le débat

La mise en place du Service Commun d'Audit de la Fédération Wallonie- Bruxelles et de la Wallonie (SCA)

-

Le suivi des audits

Journée du secteur public - Octobre 2021

Au sommaire:



1. La mise en place du SCA
2. Le suivi des audits internes
3. Le suivi des audits externes
4. Le tableau de suivi des audits
5. Questions/Réponses

1. La mise en place du SCA

- Le Service commun d'Audit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, dénommé « Service commun d'audit » a été **créé par l'accord de coopération du 21 juillet 2016** entre la Communauté française et la Région wallonne.
- Le Service Commun d'Audit rassemble l'ensemble des services d'audit du Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles et du Service Public de Wallonie.



1. La mise en place du SCA

Missions

- audit interne au SPW et au MFWB ;
- audit en matière de fonds européens;
- audit prévu à l'article 200/1 du Code wallon de l'Habitation durable ;
- audit interne des organismes d'intérêt public relevant de la Communauté française ou de la Région wallonne selon les modalités réglées au travers de conventions ;
- suivi des recommandations faites par les audits externes

1. La mise en place du SCA

Gouvernement Fédération Wallonie-
Bruxelles

Gouvernement wallon

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Comité d'Audit commun

Service public de Wallonie

Service commun d'Audit

Comité de Direction

Fonctionnaire dirigeant du Service commun d'Audit

Direction de l'audit interne

Direction de l'audit du Logement

Direction de l'audit des projets
européens

Cellule d'audit FEAGA-FEADER

2. Le suivi des audits internes

- Normes Internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IIA)
(Norme de fonctionnement N°2500)
- MAJ : En fonction des dates de clôture mentionnées et du suivi des audits externes
- Rapport de clôture
- Outil: Excel



3. Le suivi des audits externes - Historique

❑ 3 mars 2016 - Note du GW: Charge l'audit interne de :

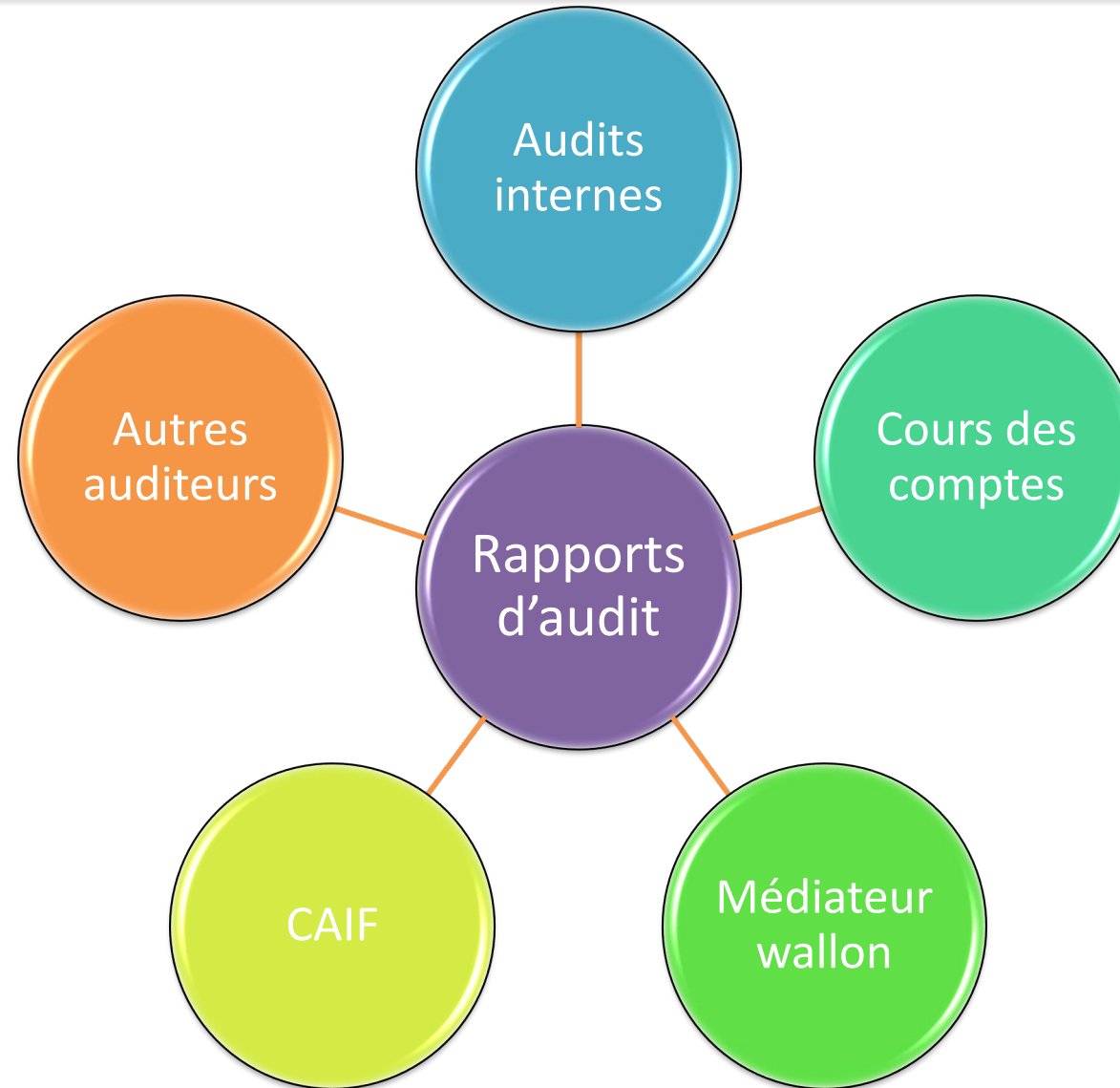


- ✓ Rassembler l'ensemble des rapports d'audit internes et externes du SPW dans un centre documentaire unique (rapports émit depuis 2013)
- ✓ Fournir un outil de monitoring des recommandations issues des rapports d'audit

❑ Juillet 2016 - Mission du SCA

(1er accord de coopération entre la Communauté Française et la Région wallonne créant un Service commun)

4. Le tableau de suivi des audits – Quels rapports?



4. Le tableau de suivi des audits – Rôles et responsabilités

ENTITES

Fournir rapports d'audit

Compléter/MAJ le tableau de suivi

Valider les propositions de modifications de la DAI

DAI

Gérer le centre documentaire

Vérifier l'exhaustivité des constats/recos

Vérifier le complétude du plan d'actions

Faire des propositions de modifications

Faire rapport annuellement des évolutions

4. Le tableau de suivi des audits – l’outil Excel

N°_Ligne	Objet du rapport	Date de publication	Source	Département-nouvel organigramme	Constat	Recommandation	Statut de l'action (Organisme audit)	Statut de l'action (DG/SG)	Action de suivi	Responsable	Date prévue de clôture de l'action	Réitération?	Commentaire SG_DG	date commentaire DG / SG	Commentaire DAIF	Filtre	Actions clôturées - Délai de réalisation (en jours)	Actions non clôturées - Temps écoulé depuis la publication du rapport (en jours)	Exercice	Ligne ajoutée par:	Actions clôturées - délai de réalisation - Strates	Actions non clôturées - Temps écoulé depuis publication du rapport - Strates	Année de publication du rapport	statut de l'action (statistiques)	vérification deadline
----------	------------------	---------------------	--------	---------------------------------	---------	----------------	--------------------------------------	----------------------------	-----------------	-------------	------------------------------------	--------------	-------------------	--------------------------	------------------	--------	---	--	----------	--------------------	--	--	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------

①

②

③

④

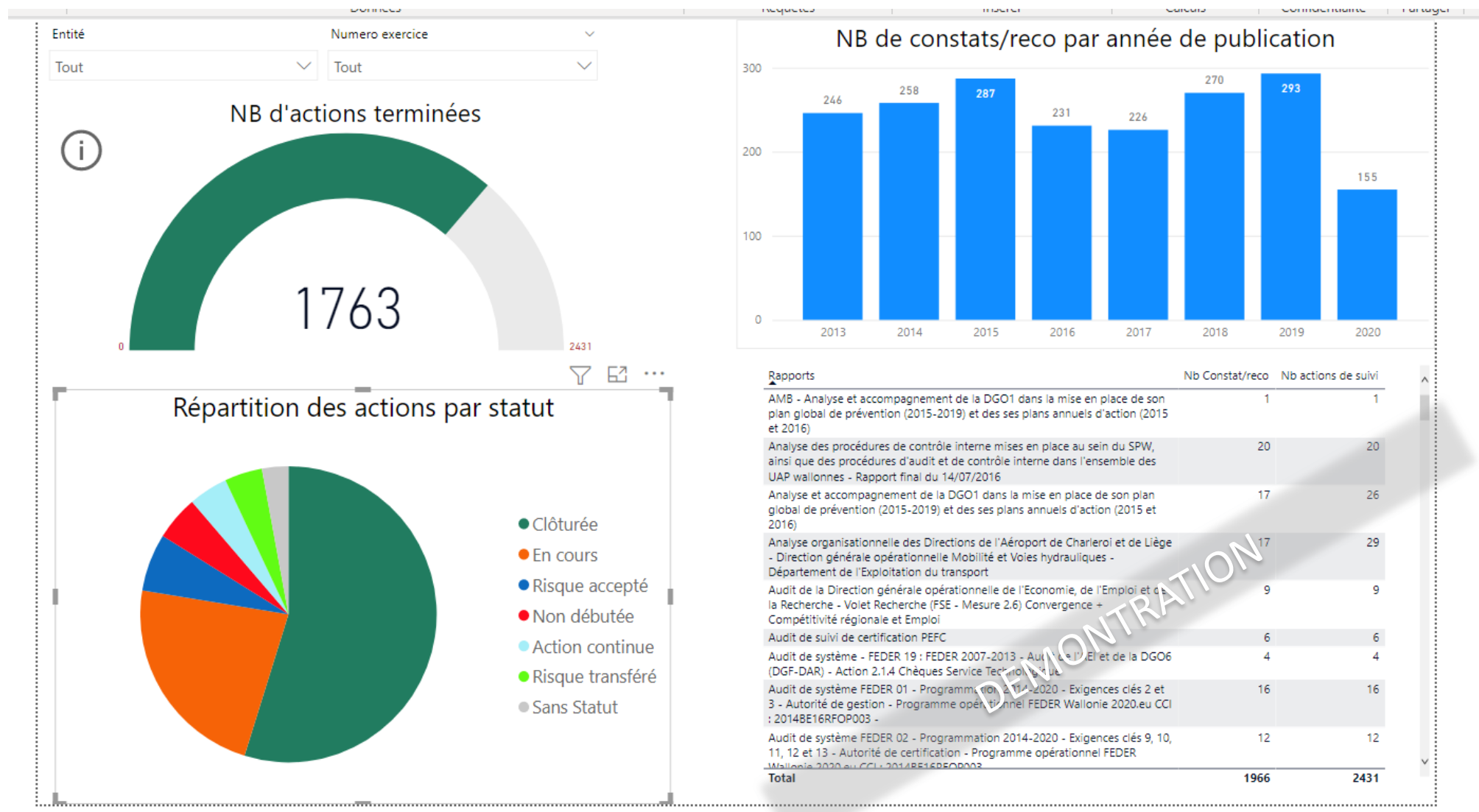
⑤

1. Informations rapport d’audit
2. Constat/recommandation
3. Plan d’actions (Statut-Action-Responsable-Date prévue de clôture)
4. Commentaires (datés)
5. Données statistiques (pour le reporting)

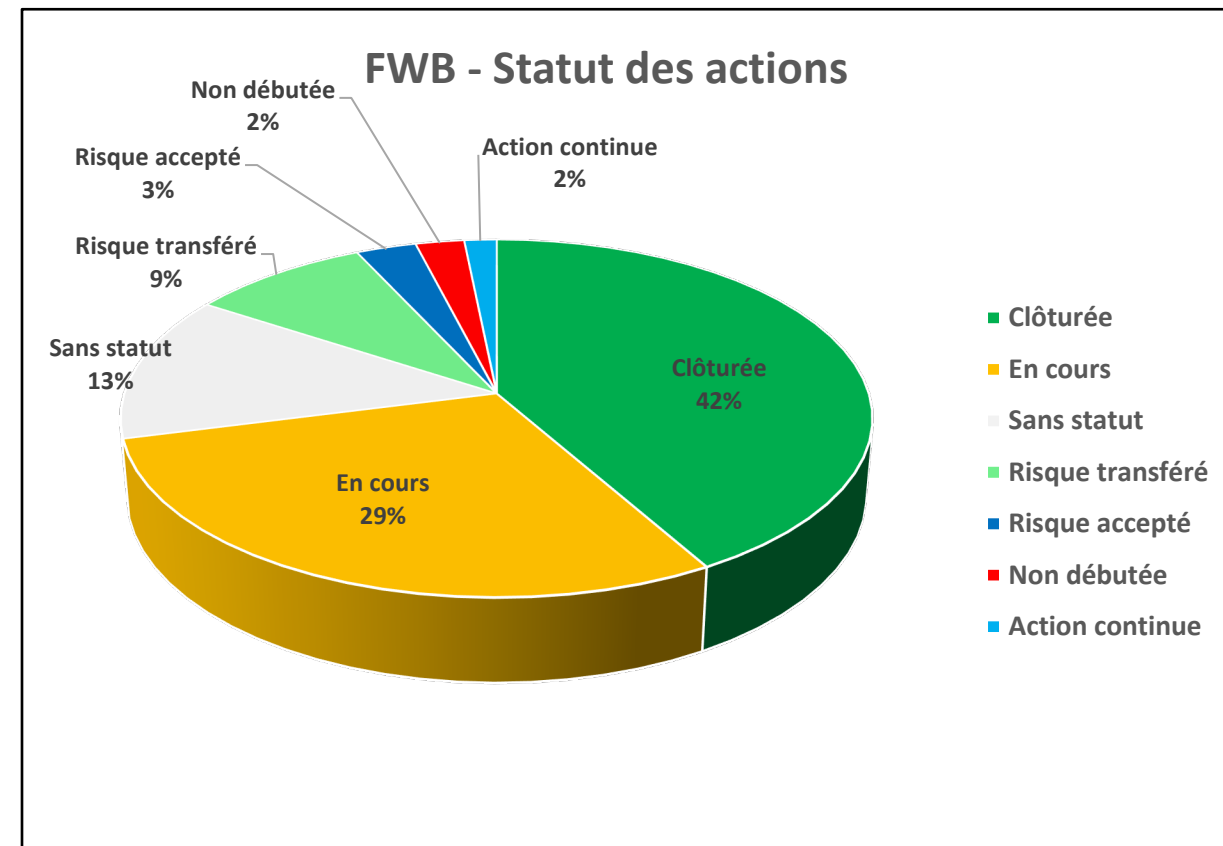
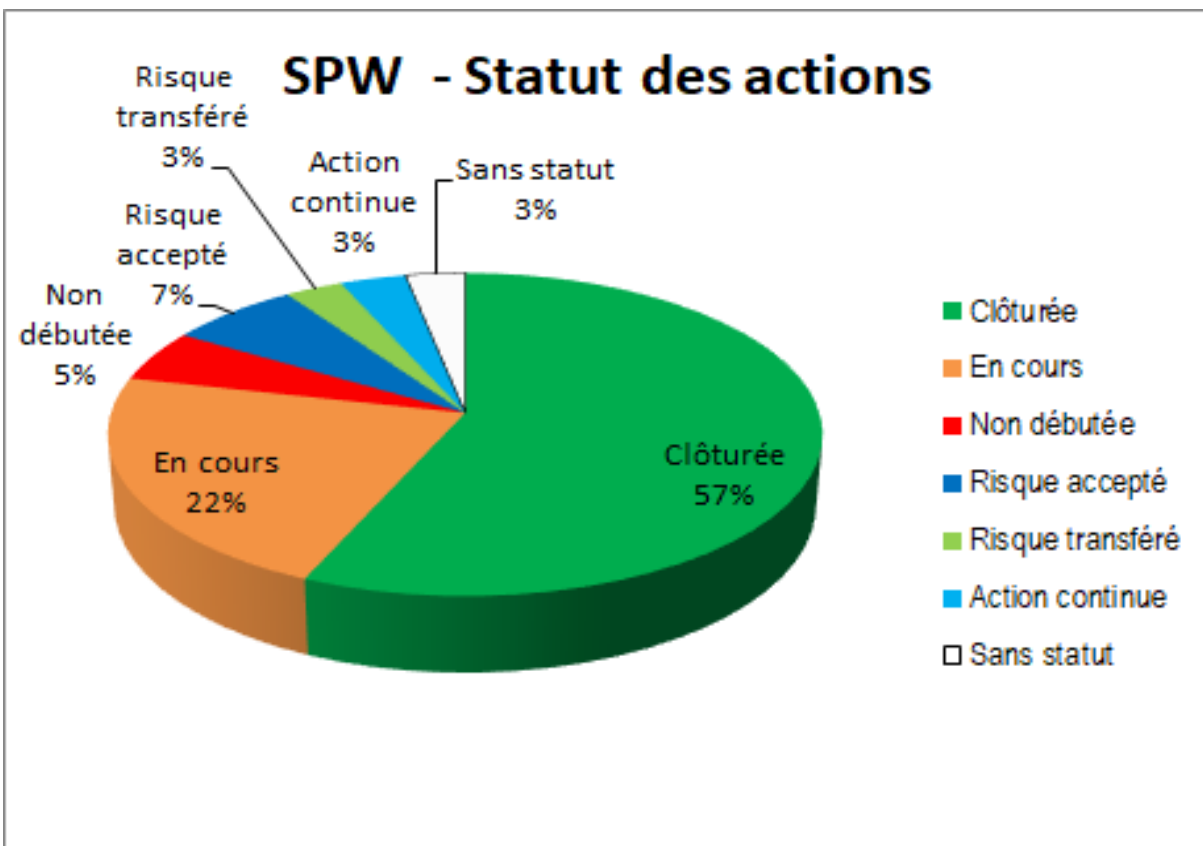
4. Le tableau de suivi des audits – l’outil SharePoint



4. Le tableau de suivi des audits – l’outil SharePoint



4. Le tableau de suivi des audits – Statistiques





**POUR VOTRE
ATTENTION**





Opvolging van de aanbevelingen

Suivi des recommandations

- 1. Structure et système de contrôle de la Région de Bruxelles-Capitale**
- 2. Fonctionnement et missions de la Direction de l'audit interne du SPRB**
- 3. Suivi des recommandations de l'audit interne**

Slide

4

5

7



1. Structure et système de contrôle de l'entité régionale

Entité régionale

Services du Gouvernement:

- Le Service Public Régional de Bruxelles
- Service Public Régional de Bruxelles Fiscalité
- Urban.brussels
- Talent.brussels

Organismes administratifs autonomes de 1e catégorie (9) :

- Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale
- Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise
- Bruxelles Environnement
- Bruxelles-Propreté

Organismes administratifs autonomes de 2e catégorie (16) :

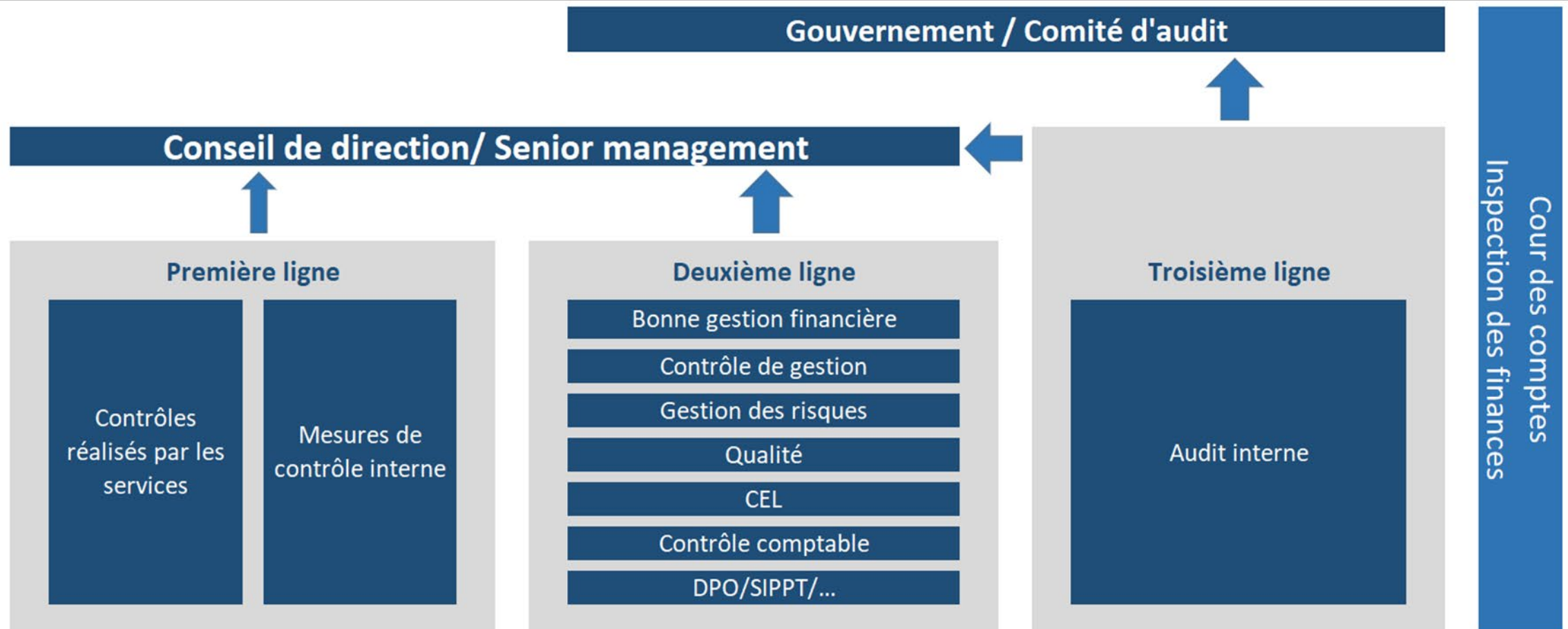
- Actiris
- Société des transports intercommunaux de Bruxelles
- Parking.brussels
- Port de Bruxelles
- Bruxelles Gaz Électricité (Brugel)
- Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB)
- Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

....

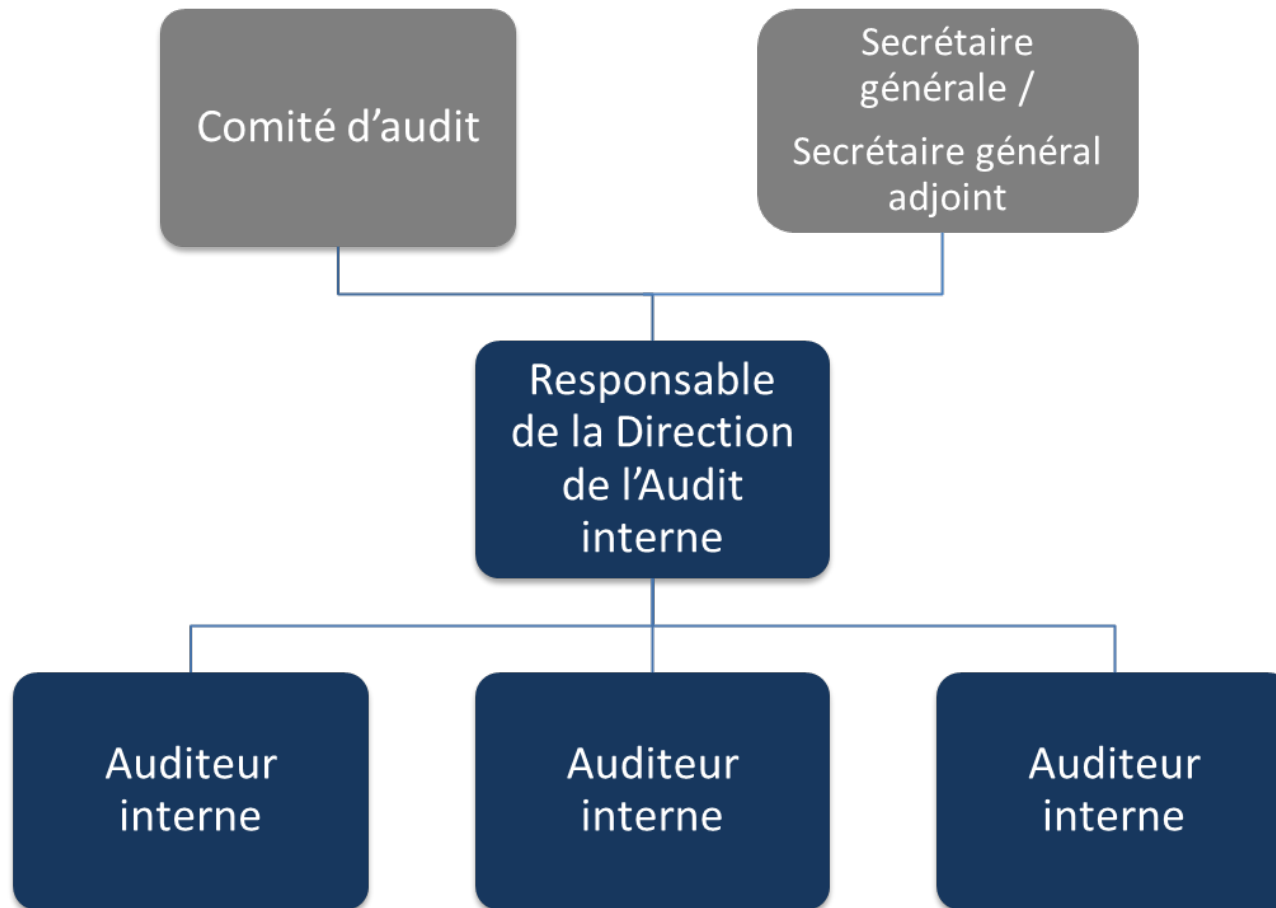


1. Structure et système de contrôle de la RBC:

Trois lignes de défense au SPRB



2. Présentation de la Direction de l'audit interne du SPRB: fonctionnement



- Charte d'audit
- Code de déontologie de l'IIA
- Normes de l'IIA



2. Présentation de la Direction de l'audit interne du SPRB: Les missions

Mission d'assurance :

Analyser les processus pour donner une opinion sur le système de contrôle interne

- ✓ Évaluer les risques et les contrôles
- ✓ Vérifier les informations
- ✓ Vérifier la conformité
- ✓ Formuler des propositions d'amélioration

Amélioration du système de contrôle interne:

- *Gouvernance*
- *Gestion des risques*
- *Contrôle interne*

Mission de conseil :

Objectifs variés sur demande du management :

- ✓ Besoin d'expertise ou d'un avis sur un domaine spécifique.

Amélioration du fonctionnement de l'organisation.



3. Opvolging van de aanbevelingen

1. Wat is het nut?

- Een audit eindigt niet met de aanbevelingen
- Opvolging biedt de mogelijkheid tot het informeren van het top management over de belangrijke risico's
- Wat wordt met de auditaanbevelingen gedaan?
 - Zijn de geplande acties wel degelijk uitgevoerd?
 - Zijn er bepaalde acties geweigerd of overbodig geworden?
 - Waarom is er vertraging?



De opvolging van de aanbevelingen garandeert de toegevoegde waarde van de audit



3. Opvolging van de aanbevelingen

Theorie:

Auditstandaard 2500:

“Het hoofd van de interne audit moet een systeem opzetten en onderhouden om toe te zien op de opvolging van de aanbevelingen, zoals gecommuniceerd aan het management. De verantwoordelijke van de interne audit moet bij de verzekeringsopdrachten ook kijken of de beheersmaatregelen doeltreffend zijn geïmplementeerd of dat het senior management het risico heeft aanvaard om geen maatregelen te nemen.”

Auditstandaard 2600:

“Wanneer de verantwoordelijke van de interne audit meent dat het management een risiconiveau heeft aanvaard dat ontoelaatbaar zou kunnen zijn voor de organisatie, moet dit met het senior management worden besproken. Als de verantwoordelijke van de interne auditfunctie vaststelt dat deze kwestie niet is opgelost, moet de verantwoordelijke van de interne auditfunctie deze kwestie communiceren aan het bestuur.”



3. Opvolging van de aanbevelingen

Aandachtspunten, valkuilen en ervaringen

Praktijk: Aandachtspunten bij het opzetten van een opvolgingssysteem:

- Enkel wat telt
- Niet te vaak
- Opgepast met het afzwakken van de bevindingen & durf het top management van belangrijke risico's te informeren
- Responsabilisering van het management



3. Opvolging van de aanbevelingen

Ontwikkeling van een organisatiespecifieke methodologie

1) Invullen van een actieplan:

- Aanvaarding van de aanbeveling
- Geplande acties
- Verantwoordelijke dienst & persoon
- Deadline

2) Bepalen van de criticiteit op basis van:

- De ervaring van de interne auditor en het oordeel van het management
- De impact op de middelen van de organisatie
- De impact op de doelstellingen van de organisatie
- De niet-naleving van de regelgeving



3. Opvolging van de aanbevelingen

Ontwikkeling van een organisatiespecifieke methodologie

3) Zesmaandelijke follow-up

- Informeren bij de verantwoordelijken naar de status van de aanbevelingen
- Rechtvaardiging in geval van vertraging of stopzetting



3. Opvolging van de aanbevelingen

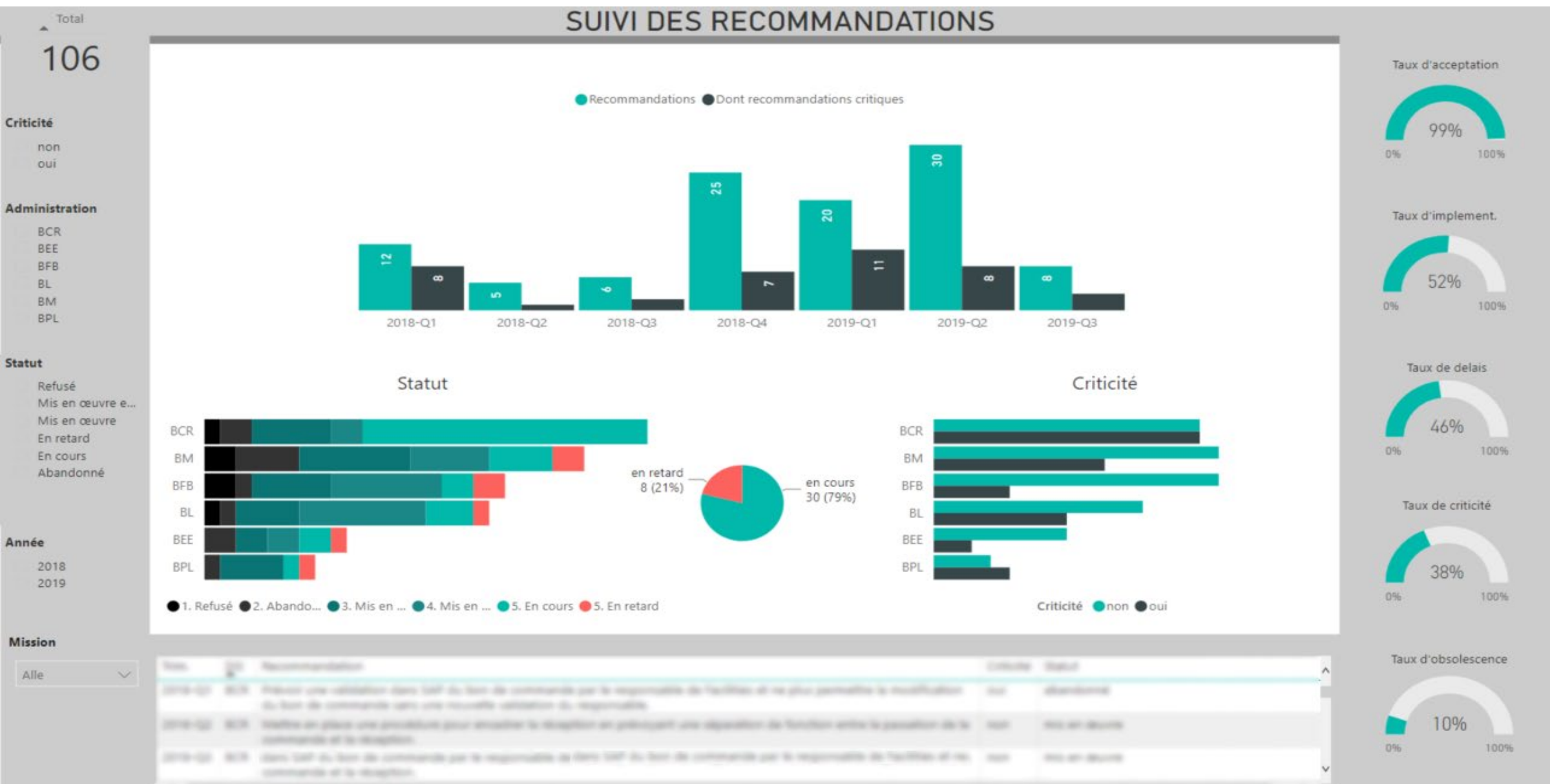


3. Opvolging van de aanbevelingen

Ontwikkeling van een dashboard binnen de GOB



3. Opvolging van de aanbevelingen



Vragen?

Questions?



ISA 260 / 265, Communication avec les personnes
constituant le gouvernement d'entreprise -
Communicatie met de met governance belaste personen

Communication - Communicatie

- **Qui - Wie ?**

- Gouvernance d'entreprise - Bestuur van de onderneming
- Comité d'audit - Auditcomité
- Management / direction – directie
- Conseil d'administration – Raad van bestuur
- ...

- **Forme - Vorm?**

- Par écrit si verbal non approprié – Schriftelijk als mondeling niet passend is

- **Quand ? Quoi ? - Wanneer ? Wat ?**

- Planification – Planning
 - Identification des risques – Identificatie van de risico's
 - Calendrier de l'intervention – Kalender van tussenkomst
 - Etendue des travaux – Omvang van de werkzaamheden
 - Caractère significatif - Significant
 - Utilisation du contrôle interne ou non – Gebruik van interne controle of niet
 - Utilisation d'expert – Gebruik van een deskundige
 - Communication entre le client et les autorités de contrôle – Communicatie tussen cliënt en controle-instanties

Communication - Communicatie

- **Quand ? Quoi ? - Wanneer? Wat**

- Durant l'audit – Tijdens de audit

- Aspects qualitatifs des méthodes comptables, estimations, informations, ... - Kwalitatieve aspecten van boekhoudkundige methoden, schattingen, informatie, ...
 - Corroborer certaines informations liées à des transactions particulières - Bevestiging van bepaalde informatie in verband met bepaalde transacties
 - Difficultés rencontrées - Ondervonden moeilijkheden
 - Budget pour le futur, plans, changements - Budget voor de toekomst, plannen, veranderingen
 - Déclarations écrites demandées - gevraagde schriftelijke bevestigingen
 - Impact sur l'opinion d'audit - Impact op de controleverklaring
 - Autres points - Andere punten
 - Déficiences de contrôle interne identifiées et effets potentiels - Geconstateerde tekortkomingen in de interne controle en mogelijke gevolgen
 - Impacts sur l'approche d'audit et changements éventuels – Impact op de controleaanpak en mogelijke wijzigingen